

Région culturelle – forme et prestations

Processus de réflexion

En marge de la réforme nécessaire de l'Agglo institutionnelle, laquelle est vouée à prendre fin une fois la reprise de la tâche d'élaborer les futurs projets d'agglomération par une autre association de communes, il a été décidé de réfléchir à la gouvernance culturelle régionale.

Un comité de pilotage pour la gouvernance culturelle régionale (Copil) a donc été créé en 2023 par la Préfecture de la Sarine ; il est composé des représentant-e-s et experts suivant :

Présidente :

Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine

Représentant-e-s des collectivités :

Juan Diaz, chef du Service de la culture de la Ville de Fribourg

Laurent Dietrich, Vice-Syndic de la Ville de Fribourg

Inès Roquillas, responsable de la promotion des activités régionales, Agglomération

René Schneuwly, Président du Comité d'Agglomération

Experts

Markus Baumer, Directeur administratif RadioFr et initiateur du concept Coriolis

Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles, Etat de Vaud

Philippe Savoy, Directeur de l'HEMU – Fribourg

Charly Veuthey, journaliste indépendant

Projet

Matthieu Loup, Conseiller juridique, Préfecture de la Sarine

Christine Pittet, collaboratrice scientifique, Coriolis Infrastructures

Anne-Catherine Sutermeister, Cheffe de projet

Le Copil s'est réuni à onze reprises et a organisé trois rencontres avec les représentant-e-s des communes de la Sarine, Guin et Tavel ainsi qu'une rencontre avec les faitières culturelles cantonales. En parallèle, des rencontres informelles, en particulier avec le Service cantonal de la culture, ont enrichi ses réflexions.

L'objectif poursuivi est d'élaborer et façonner une région culturelle ambitieuse à proposer aux communes désireuses de participer à cette dynamique régionale.

Les consultations menées ont permis au Copil d'identifier des missions et des prestations clés, de réfléchir à un périmètre idéal transcendant les frontières de la Sarine, et d'identifier les priorités des communes ainsi que les besoins des acteurs et actrices culturelles. Ainsi est née une vision ambitieuse et équilibrée, conçue pour favoriser l'accès à la culture et renforcer les liens entre les territoires.

Concept de la région culturelle

Le Copil vous propose une région culturelle sous forme d'association de communes dont le projet de statuts se trouve en annexe.

La région culturelle a, concrètement, 3 ambitions majeures :

- Soutenir les associations et fondations culturelles régionales pour permettre l'offre culturelle régionale et son développement ;
- Renforcer l'accessibilité aux offres culturelles ;
- Développer une politique et une vision culturelle évolutive, prenant en compte les besoins de tous les milieux.

Pour concrétiser ses ambitions, le Copil a imaginé un système d'adhésion modulable, offrant à chaque commune la possibilité de choisir son niveau d'engagement, selon ses priorités et en fonction de ses capacités financières. Ce modèle vise également à encourager une adhésion progressive, permettant à chacune de rejoindre à son rythme les différents volets du projet – cela permet notamment d'éviter tout effet de seuil trop important.

Socle de base – Financement global de la culture (Fr 5.- / hab.)

Toutes les communes de la région culturelle contribuent au financement du socle de base – cette fondation solide ancre le projet et permet à la région de bâtir une stratégie culturelle durable. Un tel soutien découle aussi naturellement du fait que la population de la région, au sens très large, profite déjà aujourd'hui de l'offre culturelle régionale - il est ainsi correct que les communes d'un cercle plus large que seules les 10 communes d'Agglo et de Coriolis financent cette culture régionale.

Prestations concrètes pour les communes qui adhèrent à la région culturelle :

- Soutien administratif aux sociétés amatrices
- Un événement par an pour la population

Volet 1 – Soutien à la promotion (Fr 30.-/hab. max)

Le premier volet de soutien vise à soutenir les activités culturelles de la région et contribuer à l'accessibilité des offres culturelles pour l'ensemble de la population. Ce volet peut s'acquérir indépendamment des volets 2 et 3.

Prestations concrètes pour les communes :

- Subventions aux associations ou fondations culturelles sises dans les communes adhérentes
- AG culturel offert aux 18 ans
- Action de promotion de la culture dans les écoles

Volet 2 – Soutien renforcé à la promotion (Fr 25.-/hab. max)

Ce volet vient compléter le volet 1 en offrant à la région la possibilité de soutenir les grandes institutions culturelles de son territoire et de renforcer son soutien à la culture. Il vise à prévenir la précarité des milieux artistiques tout en améliorant la qualité et l'accessibilité de l'offre culturelle. Ce volet ne peut être souscrit par les communes que si le volet 1 « Soutien à la promotion » est également retenu.

Prestations concrètes pour les communes (en plus des prestations du volet 1) :

- Prix préférentiel sur le prix des places à Equilibre et Nuithonie (achat du billet ou d'un abonnement)

Volet 3 – Soutien aux infrastructures (Fr 10.-/hab. max)

Le volet « Soutien aux infrastructures » a pour but de soutenir les infrastructures culturelles régionales des communes adhérentes. Par infrastructure culturelle, on entend tout bâtiment, local ou lieu physique qui a une longue durée de vie utile, qui est doté de moyens matériels spécialisés et qui est majoritairement dédié à la réalisation d'une fonction culturelle (création, production, diffusion, formation, conservation, etc.). Cela concerne en particulier l'investissement dans les bâtiments et l'achat d'équipement culturel (tout matériel culturel en lien avec la mission de l'association ou fondation). Ce volet peut s'acquérir indépendamment des volets 1 et 2.

Prestations concrètes pour les communes :

- Subventions aux infrastructures culturelles régionales et leur équipement culturel

La culture est essentielle !

L'enjeu est de taille pour la région de Fribourg, car le financement régional de la culture renforce l'offre et les infrastructures, valorise la région et améliore son attractivité. L'argent investi bénéficie en outre à toute l'économie régionale. La nouvelle région culturelle a pour objectif de soutenir toutes les personnes qui vivent et dépendent de la culture : non seulement les artistes, les collaboratrices et les collaborateurs des institutions et des manifestations culturelles, mais aussi les artisans, les commerçants et les métiers bénéficiant des retombées des activités déployées par les entreprises culturelles.

En adhérant, les communes pourront influencer sur l'offre et sur le développement des infrastructures tout en permettant à leurs citoyennes et à leurs citoyens d'avoir accès à la culture à un prix abordable. Elles pourront aussi soutenir plus fortement les créateur-trices habitant sur leur territoire.

